



Jeudi 25 novembre 2021

Collecte des ordures ménagères La collecte des déchets dans les Montagnes du Giffre passe à l'heure d'hiver

A partir du lundi 20 décembre 2021, le rythme de la collecte des ordures ménagères (hors tri sélectif) sur le territoire des Montagnes du Giffre passera en période "HIVER". Cette modification est liée au début de la saison touristique synonyme de hausse de la fréquentation et d'augmentation du volume de déchets à collecter.

	BASSE SAISON						HIVER						ETE					
	Semaines 17 à 26 puis 37 à 51						Semaines 52 à 16						Semaines 27 à 36					
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
CHÂTILLON SUR CLUSES																		
LA RIVIERE ENVERSE																		
MIEUSSY																		
MORILLON																		
MORILLON Lac Bleu																		
SAMOËNS Adroit + Centre-bourg																		
SAMOËNS Envers + Villard + Centre-bourg																		
SIXT-FER-À-CHEVAL Avant le parking des Tines																		
VERCHAIX																		
TANINGES																		
TANINGES Excepté Centre-bourg et Claricy																		
TANINGES Uniquement Centre-bourg et Claricy																		

■ collecte bacs publics et privés ■ collecte bacs publics uniquement

Suppression de bacs publics et de collecte en porte à porte

Par ailleurs, plusieurs modifications sont à prévoir dans cette même période, qui s'inscrivent dans une démarche d'optimisation du service de collecte menée depuis plusieurs années sur le territoire et visant à maîtriser les coûts tout en répondant à un optimum environnemental, technique et sécuritaire.

- À **Mieussy**, le bac public dans la montée de Sommand (Bieugy) sera supprimé.
- À **La Rivière-Enverse**, les bacs publics du cimetière seront supprimés.
- À **Verchaix**, il n'y aura plus de collecte en porte à porte entre le Potet et le bâtiment des services techniques. Les bacs publics de la cabane de la Poste seront supprimés.
- À **Taninges**, il n'y aura plus de collecte en porte à porte et en bacs au Praz de Lys.
- À **Châtillon sur Cluses**, il n'y aura plus de collecte en porte à porte et en bacs sur la route des bois, la route du Martelet, la route de la Côte et l'impasse de la cascade, l'impasse des Granges et la route de Blanc.
- À **Samoëns**, il n'y aura plus de collecte en bacs au plateau des Saix. Des colonnes aériennes pour les ordures ménagères seront installés à proximité.
- À **Sixt-Fer-à-Cheval**, il n'y aura plus de collecte en porte à porte et en bacs à partir du parking des Tines. Par ailleurs, des colonnes aériennes pour les ordures ménagères seront installées à Nambride.

Comment est organisée
la gestion des déchets
sur le territoire ?



La Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre exerce
la compétence de collecte et de
traitement des déchets sur son
territoire.

A ce titre, elle perçoit la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), pour laquelle tous les habitants des Montagnes du Giffre, y compris les personnes qui possèdent une résidence secondaire, sont assujettis chaque année, et qui permet de financer un ensemble de services, notamment :

- la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et des déchets issus du tri sélectif,
- la gestion de la déchèterie des Montagnes du Giffre,
- les équipements et le personnel affectés à ces tâches : un pôle technique d'une douzaine d'agents et un pôle administratif de deux agents.

► Plus d'informations sur

 www.montagnesdugiffre.fr